

A.R.A
Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 3 rue de la Couronne, 68340 RIQUEWIHR
945 344 406 RCS COLMAR

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} DECEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le premier décembre,
A dix heures,

Les associés de la Société ARA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège, sur convocation adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Raphaël KIRCHER, propriétaire de 2 100 actions en pleine propriété
- Madame Audrey AMADIEU, propriétaire de 2 100 actions en pleine propriété
- Monsieur Arnaud AMADIEU propriétaire de 2 100 actions en pleine propriété
- La Société dénommée SARL H&R ST NICOLAS II, propriétaire de 350 actions en pleine propriété, représentée par son gérant et associé unique, Monsieur Raphaël KIRCHER,
- La Société dénommée SARL ARAMA, propriétaire de 350 actions en pleine propriété, représentée par son gérant, Monsieur Arnaud AMADIEU,

Total des actions des associés présents : 7 000 actions sur les 7 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Madame Audrey KIRCHER, en sa qualité de Présidente de la Société.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport de la Présidente,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Reserve
SAS A.R.A
3 Rue de la Couronne
68340 Riquewhir
Siret : 945 344 406 00018



La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Présidente,
- Modification exceptionnelle des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Présidente indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture du premier exercice social, initialement fixée au 31 décembre 2025, pour la fixer au 31 décembre 2026.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 13 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 13 - EXERCICE SOCIAL

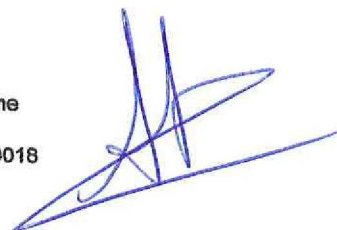
L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DECEMBRE de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026.

Une Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice doit être réunie chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

La Reserve
SAS A.R.A
3 Rue de la Couronne
68340 Riquewhir
Siret : 945 344 406 00018



DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

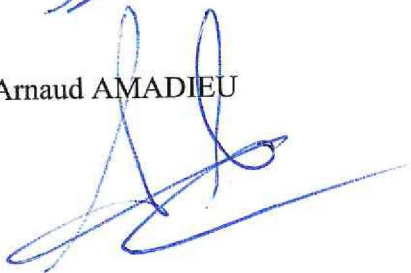
Audrey KIRCHER



Raphaël KIRCHER



Arnaud AMADIEU



SARL H&R ST NICOLAS II
Raphaël KIRCHER

H&R SAINT NICOLAS II
Sarl au capital de 50.000€
2 rue St Nicolas
F-68340 RIQUEWIHR
RCS COLMAR TI 800 403 891

SARL ARAMA
Arnaud AMADIEU

